



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 15 mai 2018

Dengue à La Réunion : l'épidémie continue dans l'ouest et le sud

Depuis le début de l'année 2018, 2 980 cas de dengue ont été confirmés par les laboratoires de ville et hospitaliers de La Réunion. Les cas signalés confirment le maintien d'une circulation virale intense dans l'ouest et le sud. Par ailleurs, une augmentation du nombre de cas est observée dans le nord. Malgré l'entrée dans l'hiver austral, les conditions météorologiques actuelles restent favorables aux moustiques vecteurs de la dengue. Aussi, au vue de la situation épidémiologique, les opérations de démoustication s'intensifient avec des traitements de nuit dans les foyers les plus actifs et les traitements de jour au sein des foyers émergents et cas isolés. Pour autant ces mesures sont d'autant plus efficaces si elles sont complétées par la mobilisation de tous : se protéger des piqûres de moustiques, éliminer et vider tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son habitation pour empêcher les larves de se développer.

Situation épidémiologique au 14 mai 2018 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Après une circulation inhabituelle à bas bruit du virus de la dengue en 2017, y compris durant l'hiver austral, le nombre de cas de dengue est en augmentation depuis le début de l'année 2018. Du 30 avril au 6 mai (données de la semaine 19 en cours de consolidation), **388 cas de dengue ont été diagnostiqués, portant à 2980 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018.** Les personnes malades résident principalement dans les régions suivantes :

- **Dans l'ouest :**
Saint-Paul : Gare routière, Etang (76 cas), Bois de Nèfles, La Plaine (84 cas), (3 cas), Saint-Gilles-les-Bains (26 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (16 cas), La Saline (10 cas), Le Port (29 cas), La Possession (27 cas), Saint-Leu (18 cas), Trois-Bassins
- **Dans le sud :**
Etang Salé (8 cas), Saint-Louis (6 cas), St-Pierre (12 cas), Ravine des Cabris (16 cas), Le Tampon (5 cas), Saint-Joseph (3 cas) et les Aviron (3 cas)
- **Dans le nord :**
Saint-Denis (3 cas), Sainte-Clotilde (4 cas), La Montagne (3 cas), Sainte-Marie (5 cas)

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2018, ont été signalés 65 cas de dengue hospitalisés.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Opérations de démoustications

Les opérations de démoustications sont réalisées autour des personnes malades signalées par les médecins. L'objectif est de réduire les populations de moustiques adultes mais également d'éliminer des moustiques susceptibles de s'être infectés en piquant des malades. Ce sont ces derniers qui une fois infectés transmettront le virus de la dengue à chaque nouvelle piqûre tout au long de leur vie (1 mois). Ces opérations de traitement sont donc nécessaires pour lutter contre l'épidémie de dengue. Au vu de la situation épidémiologique, elles sont désormais programmées comme suit :

- **Traitements de nuits dans les zones les plus actives**

Les équipes de l'ARS Océan Indien ne feront plus d'intervention de jour dans les zones de circulation virale les plus actives de l'île. Ainsi, en complément des opérations de sensibilisation et d'élimination des gîtes larvaires mises en œuvre par les communes, les associations et les intercommunalités, les opérations de pulvérisation spatiale de nuit vont être renforcées dans ces zones. Tous les habitants des zones concernées seront informés par un avis de démoustication distribué dans leur boîte aux lettres avec les recommandations à suivre avant et après le traitement.

Consultez les zones concernées et dates de passage sur le site internet de l'ARS OI

- **Traitements de jour et intervention en porte-à-porte :**

Dans les zones moins étendues ou peu impactées, les traitements en porte à porte de jour restent privilégiés :

- **Cas isolés et/ou localisés dans de nouveaux quartiers :** les équipes de l'ARS OI interviennent dans les jours suivants le signalement du médecin ou du laboratoire, en réalisant des opérations systématiques en porte-à-porte de sensibilisation, élimination des gîtes larvaires et des traitements des cours et jardins en journée.
- **Foyers émergents :** les interventions en porte-à-porte et les traitements de jour sont réalisés sur une zone d'intervention plus large regroupant plusieurs cas. Ces opérations sont réalisées par les équipes de l'ARS OI renforcées par les équipes du SDIS sur la commune de Saint-Paul.

Ces actions ne sont pleinement efficaces que si elles s'accompagnent d'une mobilisation collective : protection individuelle contre les piqûres de moustiques et élimination des gîtes larvaires :

- En l'absence d'élimination régulière des gîtes larvaires les quartiers sont très vite recolonisés par les moustiques. En effet, il faut moins d'une semaine entre la ponte d'un moustique et l'émergence de nouveaux adultes. Or, on estime qu'un moustique pond en moyenne 70 œufs par ponte.
- En l'absence d'utilisation de moyens de protection personnelle comme les répulsifs, de nouveaux moustiques sont susceptibles d'être infectés et ce qui permet le maintien de chaînes de transmission dans le quartier.

Aussi, il est rappelé que :

Chacun doit agir pour lutter contre les moustiques :

- Protégez-vous des piqûres
- Eliminez les lieux où les larves se développent et videz tout ce qui peut contenir de l'eau

Si vous avez une forte fièvre, des douleurs articulaires, des maux de tête, une grande fatigue : consultez immédiatement un médecin

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Poursuite de la mobilisation

Pour limiter l'expansion du virus de la dengue, l'ensemble des pouvoirs publics sont aujourd'hui mobilisés. Les actions de lutte anti-vectorielles se poursuivent dans les quartiers et communes concernées. Les équipes de l'ARS OI interviennent également dans des opérations de communication et de mobilisation sociale : affichage dans les lieux publics (32 quartiers), participation à des réunions de quartiers (41), animation dans les marchés et événements (10 stands de prévention), sensibilisation dans les écoles (21 interventions), accompagnement des partenaires dans les sensibilisations menées en porte à porte (80 actions).

Par ailleurs, les communes et intercommunalités sont mobilisées pour l'organisation d'actions coordonnées de nettoyage de quartiers : 22 opérations organisées depuis le début de l'année (15 dans l'Ouest et 7 dans le Sud), coordonnées et animées avec le soutien de 2 personnes du SDIS positionnées dans les 2 sous-préfectures de l'ouest et du sud.

Enfin, le comité technique arboviroses et maladie infectieuse prévu dans le cadre du dispositif ORSEC a été réactivé et sa première réunion est programmée le 17 mai.

Quelques chiffres clé

- 1400 à 1600 maisons contrôlées en porte-à-porte chaque semaine
- plus de 18 700 maisons visitées depuis le début de l'année
- plus de 5 000 gîtes éliminés dans les cours et jardins des particuliers depuis le début de l'année.
- plus de 100 sites recevant du public traités (écoles, crèches, stade, ravines, parc d'exposition, marché, etc.)

Si nous agissons Ensemble contre les moustiques

nous pouvons arrêter l'épidémie de dengue.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

